

**COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Mardi 20 mars 2018**

Mme Faccenda ouvre la séance à 17h47.

- Sont présents 13 membres sur 23 . ( cf liste d 'émargement ci-jointe-annexel )
- Sont excusés : Mme Quénéa-représentante de la Mairie- Mme Floch, remplacée par Mme Roué- Mme Tromeur- Mme Morvan, représentants parents d'élèves, M.Lucas, représentant du personnel remplacé par Mme Hion et M.Lenne, représentant du personnel, Mme Compoix et Mme Loneux, personnalité qualifiée.
- Sont absents : Max Le Scour et Noah Guillou, délégués élèves, M. Bihan, représentant de la Mairie.

Mme Faccenda remercie les membres du Conseil d'Administration d'accueillir Mme Guyomarch, fondée de pouvoir à l'agence comptable du collège au Lycée Tristan Corbière à Morlaix, présente pour la présentation du compte financier 2017.

Le quorum étant atteint Mme la Principale déclare que la séance peut débiter.

- Mme Faccenda propose la candidature de Mme Vialette , membre de droit, en tant que secrétaire de séance.
- Mme Faccenda procède à l'examen et au vote du compte-rendu du CA du 30 janvier 2018 :

VOTE		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

17h50 : arrivée de M. Le Goff, représentant des parents d'élèves.

- Mme Faccenda propose l'ordre du jour modifié (annexe 2) :
  - Point I-3 : retrait de l'apurement du compte « subventions contrats aidés »
  - Point I-4 : rajout prélèvement sur fonds de réserve
  - Point II-4 : appariement avec le Gymnasium d'Eberswald ( report au Conseil administration du 30 mai 2018)
  - Point II-6 : information sur la mise en œuvre de la formation des « gestes qui sauvent » pour les élèves de 3ème ( report au Conseil d'Administration du 30 mai 2018 avec la mise en place du PSC1 pour les élèves de 4ème)
  - Point II-7 : rajout du calendrier modifié des vacances de Printemps-rappel.

- Point III-4 : rajout : convention avec la société APA-dératisation.

VOTE		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

## **POINT I- Points Financiers**

### **1. Compte financier 2017**

Mme Faccenda, présidente du Conseil d'Administration invite Mme Kuligowski et Mme Guyomarch à présenter le compte financier 2017.

Mme Guyomarch explique et rappelle aux membres du Conseil les principes de la comptabilité publique.

Mme Kuligowski présente la première partie du compte financier qui rend compte de la gestion et est de la compétence de l'ordonnateur. ( annexe 3).

Mme Huon, représentante du Conseil Départemental explique aux nouveaux membres du conseil la raison de l'abattement de 20% sur le budget. Cette décision date de la dernière loi de finance. Le Conseil Départemental s'est aperçu qu'il y avait 4 millions d'euros sur les comptes de la Trésorerie pour l'ensemble des collèges du département. Le département, versant diverses allocations dans le champ social, a décidé de réfléchir à nouveau à l'utilisation de leur dotation et des attributions. Le département a alors décidé que pour les collèges qui ont entre 90 et 120 jours de fond de roulement, le budget est diminué de 20% et pour les collèges ayant un fond de roulement supérieur à 120 jours, la baisse est de 40%.

Mme Rémond, représentante du personnel enseignant et d'éducation demande si beaucoup de collèges sont impactés par cette baisse de dotation.

Mme Huon répond qu'il n'y en a que quatre sur le département, mais que d'autres sont en grande difficulté.

Mme Faccenda explique que la gestion du budget est bonne et que le Conseil Départemental soutient le Collège dans l'ensemble des demandes et des projets développés.

### **2- Affectation du résultat au compte financier :**

Mme Guyomard présente la deuxième partie du compte financier qui analyse les données financières et revient au comptable.

La présidente du Conseil d'Administration demande que ce compte financier soit adopté sans réserve :

VOTE		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Mme La Principale propose aux membres du Conseil d'Administration d'affecter la totalité du résultat 2017 s'élevant à -10 323,56 euros sur le compte des réserves générales de l'établissement.

Le fond de roulement au compte financier s'élève à 138 205,73 euros :

VOTE		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

18h35 : Mme Guyomard quitte le Conseil d'Administration , Mme Faccenda la remerciant de sa présence.

#### **4- Prélèvement sur fonds de réserve**

Madame Faccenda demande l'autorisation aux membres du Conseil d'effectuer un prélèvement sur fonds de réserve à hauteur de 5500 euros dans le cadre de l'acquisition de deux vidéo-projecteurs interactifs supplémentaires et de sèches-mains :

VOTE		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

### **Point I. Vie pédagogique et vie scolaire**

#### **1- Organisation DNB 2018: horaires**

Mme Faccenda indique les horaires du DNB qui seront ajustés pour les élèves bénéficiant de temps supplémentaires dans le cadre d'une demande d'aménagements d'examens.

- **Jeudi 28 juin :**
  - 1<sup>er</sup> partie : français ( grammaire et compétences linguistiques-compréhension et compétences d'interprétation-dictée) de 9h à 10h30
  - 2<sup>ème</sup> partie : français ( rédaction) de 10h45 à 12h15
  - Mathématiques de 14h30 à 16h30
  
- **Vendredi 29 juin :**
  - Histoire-géo, enseignement moral et civique de 9h à 11h
  - Sciences ( physique-chimie/SVT ou physique chimie- technologie ou SVT-technologie) de 13h30 à 14h30

Mme Faccenda indique qu'en ce qui concerne les horaires des tiers temps ils pourront être définis en fonction de la contrainte du transport.

Mme Faccenda indique que ces informations seront rappelées aux parents et aux élèves via la lettre d'information jointe aux bulletins du 2<sup>ème</sup> trimestre.

Un **DNB Blanc** est organisé le jeudi 17 mai et le vendredi 18 mai 2018, le deuxième de l'année. Il sera organisé selon les horaires officiels du diplôme. Le vendredi 18 mai, les élèves de 3<sup>èmes</sup> passeront également leur Attestation de Sécurité Routière niveau 2 , qui doit être passée pour le 1<sup>er</sup> juin délai de rigueur. Tout élève n'ayant pas obtenu cette attestation pourra passer une épreuve de rattrapage également avant le 1<sup>er</sup> juin.

Pour information, les élèves de 5<sup>èmes</sup> passeront sur cette même période l'attestation de sécurité

routière niveau 1.

Madame Faccenda présente les modalités d'obtention du DNB session 2018 :

### **CONTROLE CONTINU : 400 points**

Mesure du degré d'acquisition des 8 composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Pour chaque composante : évaluation sur 4 niveaux auxquels sont associés un nombre de points.

☞ maîtrise insuffisante	: 10 points
☞ maîtrise fragile	: 25 points
☞ maîtrise satisfaisante	: 40 points
☞ très bonne maîtrise	: 50 points

### **EPREUVES ECRITES : 400 points**

Épreuve 1 : français-3h-écrit-100 points : explication de documents et d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

Épreuve 2 : mathématiques-2h-écrit-100 points : exercices dont certains assortis de tableaux ou schémas et un exercice d'informatique

Épreuve 3 : histoire-géographie et enseignement moral et civique -2h-écrit-50 points : analyse de documents et de cartes...

Épreuve 4 : physique-chimie-sciences de la vie et de la terre et technologie ( 2 épreuves sur les 3)-1h-écrit-50 points

Épreuve 5 : soutenance orale-100 points

Mme Faccenda rappelle les modalités d'organisation de l'épreuve de soutenance .

Cette épreuve de 15 minutes permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a mené au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs qu'il a suivis (parcours Avenir, parcours Citoyen, parcours Éducation Artistique et Culturelle, Parcours Santé).

Cette épreuve orale est une soutenance : elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève, mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet.

Déroulement de l'épreuve :15 minutes : un exposé ( 5 minutes) suivi d'un entretien avec le jury (10 minutes). Si la soutenance est collective (trois élèves maximum) , le temps de l'exposé passe à 10 minutes (pendant lesquelles chacun des candidats intervient) ,et celui de l'entretien à 15 minutes. Dans tous les cas, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation.

Le choix du projet retenu par le candidat sera transmis via un document qui sera à remettre au professeur principal pour **le 15 mai 2018**. L'ensemble des documents a été diffusé aux familles et élèves par voie postale à la fin du premier trimestre 2017 et les modalités de l'obtention du DNB

seront rappelées lors de l'envoi des bulletins scolaires du 2ème trimestre.

**Le mercredi 30 mai 2018 de 8h30 à 12h30** se déroulera l'épreuve de soutenance de projet comptant pour l'obtention du DNB.

Pour les élèves suivants une option, viennent se rajouter :

- 10 points si les objectifs sont atteints
- 20 points si les objectifs sont dépassés.

L'élève est reçu s'il obtient 400 points sur 800 :

- + de 480 points : mention assez bien
- + de 560 points : mention bien
- + de 640 points : mention très bien

## **2- Point sur le collège « numérique et innovations pédagogiques »**

Deux lots de 8 Tablettes dans le cadre de la labellisation numérique ont été livrés durant le mois de mars en complément des lots de tablettes existants déjà au collège.

Le local de stockage des outils numériques a été revu pour une meilleure utilisation.

La formation Pearltrees présentée au dernier conseil d'administration a débuté vendredi 16 mars 2018 avec un noyau réduit d'enseignants Mme Hion, M.Lucas et M.Pouliquen avant de se développer pour d'autres enseignants. L'objectif est une généralisation de cet outil numérique pédagogique et collaboratif pour la rentrée 2018.

A noter également, dans le cadre d'un support numérique, une augmentation de connexions Pronote par les parents et de l'utilisation des téléservices. Cet outil permet notamment de renforcer la communication avec les familles.

Mme Brigant fait remarquer l'existence de problèmes de connexion lorsque l'utilisation du réseau est trop forte.

Mme Faccenda explique que la commune devrait être connectée d'ici la fin de l'année 2018-début 2019 à la fibre.

## **3- Présentation jumelage artistique et culturel 2017-2018 association Son Ar Mein**

Mme Faccenda présente les actions déjà menées depuis le début de l'année : une première année sur le thème de la découverte des instruments (cf annexe 4 ).

Un bilan sera effectué avec les membres de Son Ar Mein pour le vendredi 18 mai où sera également présenté le projet de jumelage pour sa deuxième année avec pour objectif notamment de développer la pratique instrumentale.

## **5- DNL supplémentaire-section bilingue breton-rentree 2018**

Madame Faccenda informe les membres du Conseil qu'après consultation du Conseil Académique des Langues Régionales du 16 janvier 2018 et du Comité Technique Académique du 25 janvier 2018, une ouverture d'une DNL supplémentaire en mathématiques dans la filière bilingue niveau 6ème a reçu un avis favorable.

## **7-Modification du calendrier scolaire des vacances de Printemps :**

Conformément au courrier de Monsieur le Recteur en date du 19 octobre 2017, Mme Faccenda rappelle que les vacances scolaires de Printemps débuteront le mercredi 25 avril 2018 après la classe et les cours reprendront le lundi 14 mai 2018 au matin. Les cours du lundi 23 avril au mercredi 25 avril se dérouleront selon les emplois du temps hebdomadaires classiques.

Les autorités organisatrices des transports scolaires ont été avisées de ce changement.

Si des familles avaient pris des engagements financiers pour des déplacements à partir du 23 avril, elles devront faire parvenir à Mme Faccenda une autorisation d'absence pour le ou leurs enfants, assortie des justificatifs.

Un mot de rappel a été diffusé aux familles, l'information est également indiquée sur Pronote.

## **Point III- Contrats et conventions :**

### **1- Convention pour la VMC double flux**

Mme Faccenda demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration de signer la convention pour l'entretien de la VMC double flux :

<b>VOTE</b>		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

### **2- Convention avec la LDE pour les manuels scolaires**

Mme Faccenda demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration de signer la convention avec la LDE dans le cadre des manuels scolaires (étiquettes et logiciel facilitant la gestion des manuels scolaires) :

<b>VOTE</b>		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

### **3- Convention d'adhésion de paiement en ligne des recettes publiques TIPI**

Mme Faccenda demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration de signer la convention d'adhésion de paiement en ligne des recettes publiques TIPI (ce qui donne une possibilité de paiement par carte bancaire). Ce service engendre une dépense pour l'établissement par opération donc pour les personnes qui ont opté pour le prélèvement, il est mieux de ne pas changer :

VOTE		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

#### **4- Convention avec la société APA :**

Mme Faccenda demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration de signer la convention avec la société APA entreprise de dératisation (85,20€ pour six mois de prolongement) :

VOTE		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

#### **Point IV : Travaux et équipements :**

##### **1- Point sur les travaux :**

\* **salle de réunion** : le mardi 3 avril prochain, Mme Kuligowski rencontrera Monsieur Dohollou (technicien du Conseil Départemental du Finistère) avec différentes entreprises pour la restructuration de la salle de réunion. Les travaux devraient avoir lieu au mois de juin.

\* **restauration** : le lundi 12 février dernier, la phase d'Avant Projet Définitif (APD) a été présentée et discutée en présence notamment de M.Labbey, vice-président du Conseil Départemental, Mme Huon, M.Lostanlen (élu du canton), de M.Querré, technicien CD29, de M.Kersalé (SAFI), M.Le Coz (architecte) et autres partenaires du projet.

Les travaux devraient commencer au retour des vacances de Toussaint 2018. Madame Kuligowski présente aux membres du Conseil les plans de cette phase APD.

Mme Brigant indique qu'il y aura sans doute moins de commensaux à déjeuner sur place du fait de la non présence d'une salle séparée des élèves, donc du bruit.

Mme Faccenda explique que ça n'est que temporaire, qu'il n'est pas possible de faire autrement et que le collège propose un service mais n'a pas non plus l'obligation de proposer un lieu à part pour les adultes.

##### **2- Présentation de la demande de recensement des besoins de travaux lourds-schéma pluriannuel 2019-2022**

Mme Faccenda présente aux membres du conseil les travaux demandés au Conseil Départemental. Le Conseil Départemental demande deux vœux de travaux, mais quatre ont été proposés :

- menuiseries et volets du bâtiment ;
- toilettes élèves et personnels ;
- agrandissement des salles de classe du rez-de-chaussée et de l'étage (au vu des effectifs grandissants) ;
- restructuration de la partie technologie/arts.

##### **3- Bilan visite de sécurité.**

Une visite de sécurité a eu lieu au collège le vendredi 16 février 2018 en présence de Mme Faccenda, Mme Kuligowski, M.Lampre représentant la Direction Académique et M.Kernoa, représentant le Conseil Départemental permettant de faire le point sur les questions de mise en sécurité dans l'établissement.

Un digiphone va être installé à l'entrée du collège dans les mois à venir. La sonnerie PPMS va également être changée.

La question du remplacement des grilles autour de l'établissement a également été abordée lors de cette réunion et devrait être financée bientôt.

Le premier exercice PPMS (exercice : intrusion extérieure) a été réalisé sans encombre.

Deux autres viendront d'ici à fin juin (avril : tempête / juin : intrusion extérieure).

### **Point V : La parole au Conseil Vie Collégienne**

Le lundi 19 mars, le Conseil Vie Collégienne s'est réuni, dans des conditions réduites du fait des intempéries (neige). Étaient présents 4 élèves, Mme Quénéa représentante de la Mairie, Mme Vialette et Mme Faccenda.

Durant ce conseil, l'ordre du jour du Conseil et le compte financier ont été présentés.

Mme Faccenda a également répondu aux demandes liées à l'aménagement des lieux en autonomie faites lors du dernier Conseil Vie Collégienne.

La PS4 et la télévision ont été refusées.

Mme Vialette et Mme Kuligowski étudient les possibilités d'achat en mobilier pour l'aménagement des lieux d'autonomie puis en feront part aux élus du CVC en vue d'un choix final commun.

### **Point VI- Questions diverses :**

CF. pièces jointes.

Question M.Lenne : M.Lenne signale qu'il aimerait avoir plus d'espace afin d'avoir de meilleures conditions de travail et d'organisation pédagogique.

Le vidage de la salle 26, occupée par du matériel, avait été évoqué durant l'année 2016/2017 mais il y a trop de branchements électriques et le tableau électrique à refaire. Ceci impliquerait de lourdes dépenses et une restructuration complète de la salle.

La seule proposition pour le moment est de récupérer l'actuelle salle où se déroulent les cours d'arts plastiques. Les cours d'arts plastiques pourraient avoir lieu dans une salle du bâtiment sur la cour, salle initiale des arts plastiques.

Mme Faccenda indique qu'une demande de restructuration du pôle technologie a été faite dans le cadre du schéma pluriannuel pour devenir un pôle « techno-arts ».

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Faccenda remercie les membres du Conseil, lève la séance à 20h06 et les invite autour du buffet.

La présidente du Conseil d'Administration

Le Secrétaire de séance

Mme FACCENDA



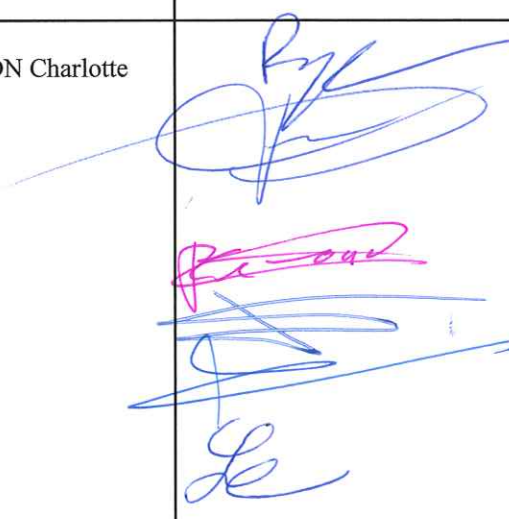



Mme VIALETTE



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 20 Mars 2018**

QUORUM : 12  
Présents : 14

	Qualité	TITULAIRE	SUPPLEANT	EMARGEMENT
<b>1. EQUIPE DE DIRECTION</b>	Principale C.P.E. Gestionnaire	FACCENDA M. VIALETTE C. KULIGOWSKI O.		
<b>2. REPRESENTANT de la Collectivité Territoriale</b>	Conseiller départemental  Collectivité locale	Mme HUON  M. LOSTANLEN, Excusé  Mme LE COZ  M. BIHAN	Mme QUENEA, excusée  Mme LUCAS	
<b>3. PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	Directrice adjointe ULAMIR  Retraitée Education Nationale	COMPOIS Bénédicte, Excusée  LONEUX Annie		Excusée  Excusée
<b>4. PERSONNELS ELUS DE l'établissement</b>		BRIGANT Gwenaëlle  LE LAY Erwan  LENNE Nicolas  REMOND Christine  GUEMAS Yann  LUCAS Hervé  LARHANTEC Christian	HION Charlotte	
<b>5. PARENTS d'ELEVES</b>  Elèves		TROMEUR Delphine, excusée TILY Anna FLOCH Marilyne, excusée LE GOFF Gilles LACUT Anne-Françoise MORVAN Régine  LE SCOUR Max GUILLOU Noah	MONFORT Fabienne  HIEN Estelle ROUE Sophie  Excusée  DESMOUCHE Lili ANCHISI Yuna	



## Ordre du jour modifié du Conseil d'Administration du 20/03/2018

- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 30 janvier 2018
- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation de l'ordre du jour

### Point I – Points financiers

1. Compte financier
2. Affectation du résultat du compte financier
3. ~~Apurement du compte « subvention contrats aidés »~~
4. *Prélèvement sur fonds de réserve*

### Point II – Vie pédagogique et vie scolaire

1. Organisation DNB 2018
2. Point « collège numérique et innovations pédagogiques »
3. Présentation jumelage artistique et culturel 2017-2018-Association Son Ar Mein
4. ~~Appariement avec le Gymnasium d'Eberswald~~
5. DNL supplémentaire-section bilingue breton-rentree 2018
6. ~~Information sur la mise en œuvre de la formation « gestes qui sauvent » pour les élèves de 3<sup>ème</sup>~~
- 7- *modification calendrier des vacances de Printemps-rappel*

### Point III – Contrats et conventions

1. Convention pour la VMC double flux
2. Convention avec la LDE pour les manuels scolaires
3. Convention d'adhésion de paiement en ligne des recettes publiques TIPI
4. *Convention avec la société APA*

### Point IV - Travaux et équipements

1. point sur les travaux
2. présentation de la demande de recensement des besoins de travaux lourds-schéma pluriannuel 2019-2022
3. bilan visite de sécurité du 16 février 2018

### Point V- La parole au Conseil Vie Collégienne

#### **Questions diverses :**

*Merci de faire parvenir par écrit les questions diverses 48 h avant le Conseil d'Administration*



Collège aux 4 vents  
7, rue du 19 mars 1962  
29 620 LANMEUR

CA du 20 mars 2018

## **COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2017 - 2<sup>ème</sup> partie : rapport de l'agent comptable**

Le rapport sur le compte financier est constitué de 2 parties présentées conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable. La première partie rend compte de la gestion et est de la compétence de l'ordonnateur, la seconde analyse les données financières et revient au comptable. Il y présente les indicateurs du compte financier permettant d'établir un diagnostic financier recensant les forces et faiblesses de l'établissement afin de porter un jugement sur sa performance et sa situation financière en se plaçant dans la perspective d'une continuité d'exploitation.

### **I – Le résultat de la section de fonctionnement**

*R = total des recettes de fonctionnement – total des dépenses de fonctionnement nettes*

Le bilan service par service du service général est présenté dans le rapport de l'ordonnateur. Au global, les recettes se sont élevées à 162 857,12 € (contre 142 072,30 € en 2016), et les dépenses à 193 129,23 € (contre 167 170,96 € en 2016), soit un déficit de 30 272,11 € contre un déficit de 25 098,66 € en 2016.

Le service des bourses nationales est à l'équilibre, soit 12 954,00 €.

Les recettes du Service de Restauration et d'Hébergement SRH (159 327,30 €) étant supérieures aux dépenses (139 378,75 €) le service est excédentaire de 19 948,55 € (contre 21 625,86 € en 2016). Concernant la participation aux charges communes, l'établissement applique un taux de 19,5%. Appliqué aux recettes des hébergements, ce taux donne un total de 27 178,86 €.

Le montant des dépenses individualisées au sein du SRH (produits d'entretien, vêtements de travail, petit matériel, contrats d'entretien...) s'élève à 13 406,34 €. Aussi, la somme de 17 501,81 € est à reverser au service général. Cette somme sert à payer les dépenses du SRH supportées par le service général, notamment les dépenses de viabilisation.

Tous services confondus, les recettes ont atteint 335 138,42 € et les dépenses 345 461,98 €. **Le résultat qui est unique pour un budget est donc un déficit de 10 323,56 €** financé par un prélèvement sur le fonds de roulement, (contre un déficit de 3 472,80 € pour l'année 2016). Le montant de la dotation de fonctionnement attribué par le Conseil départemental a diminué passant de 56 383 € en 2016 à 55 486 € (- 1,5 %).

### III – La capacité ou l'incapacité d'autofinancement (CAF-IAF)

	Dépenses	Recettes	
<b>Exploitation</b>	333 327,93	329 422,68	<b>Exploitation</b>
<b>Dotation aux amortissements</b>	12 134,05		<b>Neutralisation amortissements acquis sur dotation</b>
		5 715,74	<b>Neutralisation amortissement acquis sur subvention</b>
<b>Total des dépenses</b>	345 461,98	335 138,42	
<b>Résultat</b>	-10 323,56		
<b>Amortissements réels</b>	6 418,31		
<b>Produit d'éléments d'actifs cédés</b>			
	<b>IAF</b>	3 905,25	

Au-delà de la détermination du résultat qui correspond à la différence entre tous les produits et toutes les charges, la CAF/IAF représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie. Par rapport au résultat, la CAF est corrigée du résultat des variations induites par les opérations d'ordre, opérations spécifiques qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie<sup>1</sup>.

La CAF ou l'IAF illustre l'apport ou la ponction dans la trésorerie. Elle met en évidence l'excédent (ou l'insuffisance) des ressources internes dégagées par l'activité de l'EPL.

Pour 2017, les amortissements<sup>2</sup>, s'élèvent à 12 134,05 €.

Parmi les amortissements, il convient de distinguer les amortissements neutralisés<sup>3</sup> des amortissements réels<sup>4</sup>.

Comme les amortissements neutralisés sont compensés par des recettes d'un même montant, ils n'ont aucune incidence au niveau du résultat.

En revanche, comme les amortissements réels ne donnent pas lieu à une opération équivalente en recettes, ils constituent réellement une charge.

Pour 2017, les amortissements réels s'élèvent à 6 418,31 €. Même si cette somme constitue une charge, elle n'a pas d'incidence sur la trésorerie dans la mesure où elle ne donne pas lieu à mouvement d'argent. Aussi, les amortissements réels ne sont pas à prendre à compte au niveau de la CAF-IAF

<sup>1</sup> Amortissements notamment.

<sup>2</sup> L'amortissement est la constatation comptable de l'amoidrissage de la valeur d'un bien immobilisé.

<sup>3</sup> Amortissements relatifs à des biens acquis par dotation ou subvention, c'est-à-dire financés par des entités autres que l'établissement.

<sup>4</sup> Amortissements relatifs à des biens financés par l'établissement.

Comptablement, pour calculer la CAF-IAF, il convient de rajouter au résultat soit -10 323,56 €, les 6 418,31 € correspondant aux amortissements réels. Nous avons ainsi une IAF de 3 905,25 €.

*Pour information, en 2016, la moyenne des CAF/IAF pour l'ensemble des Collèges de l'Académie était de 12 423,37 €.*

#### **IV – Le fonds de roulement**

Il traduit la marge de manœuvre dont dispose l'EPLÉ à partir de la différence entre ses ressources et ses emplois stables.

Le fonds de roulement qui comprend les stocks augmente grâce aux excédents générés dans la cadre de la capacité d'autofinancement et diminuent par des insuffisances d'autofinancement ou par des prélèvements pour l'acquisition de biens immobilisables, notamment.

Les dépenses de la section en capital se sont élevées à 3 931,56 € pour des recettes d'un montant de 1 961,00 € (déficit de 1 970,56 €).

L'exercice 2017 se terminant par une IAF de 3 905,25 €, la variation du fonds de roulement est de **5 875,81 €** (3 905,25 € plus 1 970,56 €). Il passe de 132 706,37 € à **126 830,56 €**

Il est à noter que des sorties d'inventaire ont été effectuées pour 16 475,17 €)

<b>Fonds de roulement</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
	139 218,73	156 497,44	130 240,47	132 706,37	126 830,56

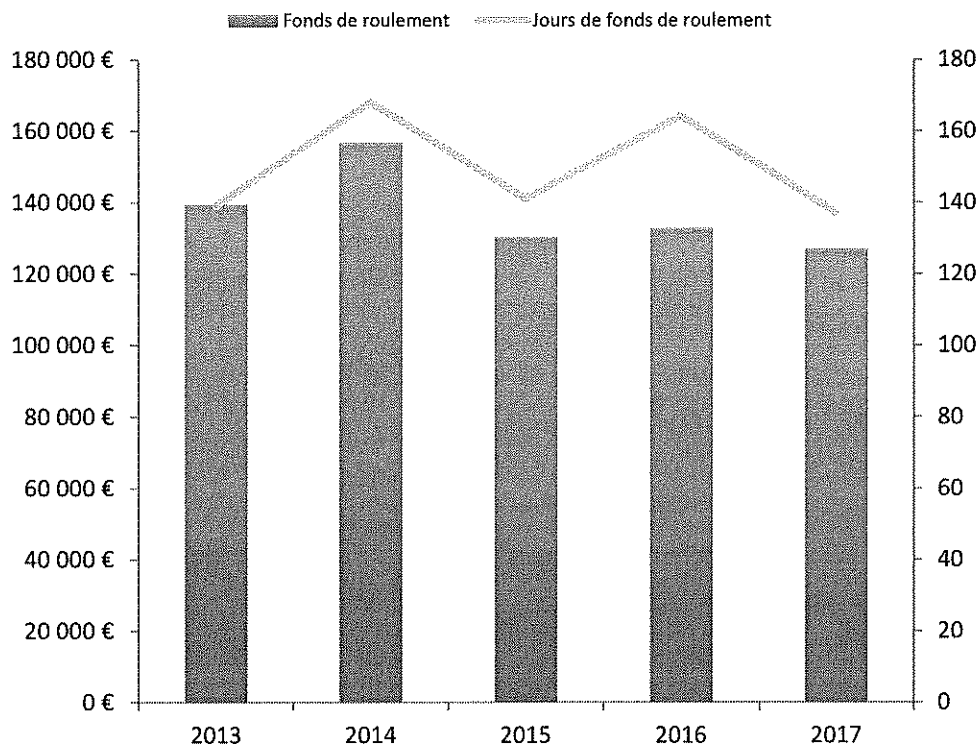
#### **V – Les jours de fonds de roulement**

Les jours de fonds de roulement permettent d'estimer le nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de recettes nouvelles.

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Montant fonds roulement	139 218,73 €	156 497,44 €	130 240,47 €	132 706,37 €	126 830,56 €
Charges de fonctionnement (comptes 60 à 65 or OP-SPE)	361 755,25 €	334 569,01 €	331 417,88 €	290 634,83 €	333 356,28 €
Nb jours fonds de roulement	139	168	141	164	137

Le nombre de jours de fonds de roulement diminue, passant de 164 à 137. Compte tenu du taux minimum de 60 jours préconisé par l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale, l'établissement se trouve dans une situation financière très confortable.

Le collège dispose d'un nombre de jours de fonds de roulement bien supérieur au seuil des 90 jours fixés par le conseil général pour l'attribution dans sa totalité de la dotation de fonctionnement. Si les critères d'attribution du conseil départemental restent les mêmes pour 2019, la dotation de fonctionnement serait, comme en 2015 diminuée de 40% (40% d'abattement pour les établissements dont le nombre de jours de fonds de roulement est supérieur à 120).



*Pour information, en 2016, le nombre de jours de fonds de roulement moyen est de 87 pour les collèges.*

## **VI – Le besoin en fonds de roulement**

Il calcule la différence entre les créances et les dettes au sens large (créances des familles mais également dotations Etat/ Collectivités ayant fait l'objet d'un ordre de recettes mais n'ayant pas encore été soldées par versement effectif) et les dettes, soit : stocks + débits classe 4 – crédits classe 4. Il représente les moyens nécessaires au financement de l'activité quotidienne.

Besoin en fond de roulement	2013	2014	2015	2016	2017
	-13 996,57	-11 540,00	-10 924,22	-26 935,95	-18 754,45

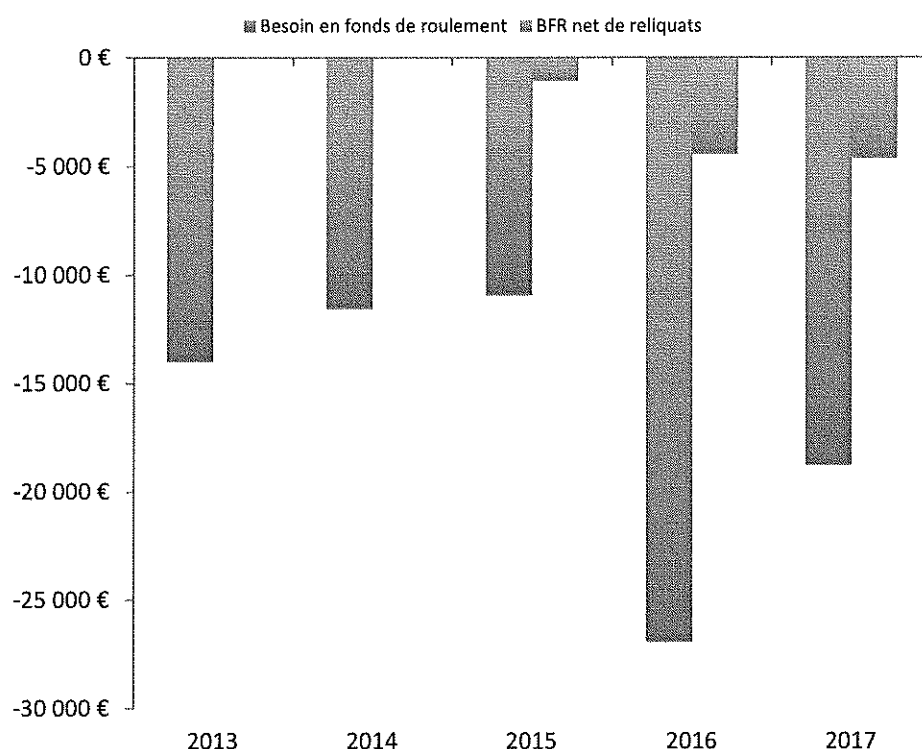
D'un côté, compte tenu des stocks nécessaires au bon fonctionnement du SRH et des créances (demi-pension, voyage), restant à recouvrer, l'établissement a besoin d'une trésorerie suffisante. D'un autre côté, compte tenu des subventions versées alors même que les dépenses correspondantes n'ont pas encore été effectuées, (subvention agenda 21, collège au cinéma du conseil départemental, crédits pédagogiques globalisés et fonds sociaux du ministère de l'éducation nationale...), avances des familles pour les frais scolaires (prélèvement automatique), l'établissement dispose d'avances de trésorerie.



Fin 2017, le constat est le même que fin 2016. Depuis le passage au prélèvement automatique, le prélèvement lancé fin décembre par l'agence comptable génère des avances (13 600 € d'avances dans ce cadre à fin de l'exercice 2017). Ces avances viennent diminuer le besoin en fonds de roulement.

Par rapport à 2016, le besoin en fonds de roulement négatif est en diminution, le montant global des créances est en diminution. Fin 2017, l'acompte du séjour 2018 à Prague a été versé (3 440,00 €).

Les reliquats de subventions ayant vocation à être consommés ou remboursés, il est utile de présenter le besoin en fond de roulement net de reliquats exigibles.



## VII – Les créances de demi-pension

a)- Montant des créances :

	2013	2014	2015	2016	2017
Exercice en cours	4 390,87 €	2 867,48 €	3 394,08 €	2 319,36 €	1 951,23 €
Exercice antérieur	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Contentieux	1 180,11 €	1 685,44 €	840,58 €	168,91 €	830,97 €
Total	5 570,98 €	4 552,92 €	4 234,66 €	2 488,27 €	2 782,20 €

Responsable du recouvrement des créances, l'agent comptable doit s'assurer que tous les moyens ont été mis en œuvre pour recouvrer les sommes dues par les débiteurs.

Fin 2017, les créances de demi-pension s'élèvent à 2 782,20 € (dont 1 951,23 € au titre de l'année en cours, 711,97 € chez l'huissier et 119,00 pour des familles en surendettement)

Le montant des créances de demi-pension restant à devoir pour l'année en cours est en diminution fin 2017 par rapport à 2016. Mais on constate que le montant des créances contentieuses a augmenté de 79 % entre 2016 et 2017.

b)- Montant des créances contentieuses rapportées au fonds de roulement :

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant des créances contentieuses compte 416	1 180,11 €	1 685,44 €	840,58 €	168,91 €	830,97 €
Montant du fonds de roulement	139 218,73 €	156 497,44 €	130 240,47 €	132 706,37 €	126 830,56 €
<b>Taux</b>	0,85%	1,08%	0,65%	0,13 %	0,65 %

En 2016, le taux moyen de créances contentieuses des collèges est de 3,79 %.

**VIII – Le taux de non recouvrement des créances des familles**

VIII/a- Taux de non recouvrement global (demi-pension, hébergements, voyages)

	2013	2014	2015	2016	2017
Créances (comptes 4112/ 416/ 4117/ 4118)	6 161,98 €	4 822,92 €	4 279,66 €	2 419,36 €	2 782,20 €
Compte 4122 *		1 525,58 €	1 295,10 €	0 €	15,00 €
Vente de prestations de service / Produits des activités annexes	204 320,64 €	200 431,03 €	208 066,59 €	169 749,46 €	170 046,44 €
<b>Tx non recouvrement</b>	3,02 %	3,17 %	2,68 %	1,59 %	1,64 %

\* : Le compte 4122 correspond à des créances issues de la vente de biens ou de prestations de service de l'établissement à d'autres clients que les familles. Il est utilisé pour les créances type loyer, repas ou hébergement occasionnels, etc... depuis l'exercice 2014 (avant on utilisait le compte 4632).

Dans le cadre de la qualité comptable, le recouvrement des recettes est un élément important. Depuis 2013, le taux de recouvrement global vis-à-vis des familles ne cesse de s'améliorer passant de 3,02 % à 1,64 %

Pour information, en 2016 le collège se situait dans les 160 EPLE sur 312 ayant un taux de non recouvrement inférieur à 5%. 73 avaient un taux compris entre 5 et 10% et 79 un taux supérieur à 10%.

VIII/b- Taux de non recouvrement amiable :

Il ne prend pas en compte les créances au contentieux et ne concerne que le recouvrement des produits de la restauration scolaire et l'hébergement (7062).

	2013	2014	2015	2016	2017
Créances (comptes 4111/4112)	4 390,87 €	2 867,48 €	3 394,08 €	2 319,36 €	1 951,23 €
Produits de la restauration scolaire et l'hébergement (7062)	149 807,13 €	154 144,44 €	137 312,41 €	133 066,88 €	159 424,54 €
<b>Taux non recouvrement amiable</b>	2,93 %	1,86 %	2,47%	1,74 %	1,22 %

Le taux de non recouvrement amiable diminue entre 2016 et 2017 passant de 1,74 % à 1,22 %. On peut noter que le montant des créances à recouvrer diminue malgré une augmentation du montant global des frais scolaires.

Pour information, en 2015, le taux de non recouvrement amiable dans les collèges était de 3 %. Ce taux n'a pas été communiqué depuis 2016.

#### **IX- Le taux moyen de charges à payer :**

Il s'agit du taux de charges restant à payer en fin d'exercice 2017 qui résulte des factures parvenues tardivement (viabilisation, participation aux charges communes), nous obligeant à évaluer la dépense pour l'imputer sur le bon exercice.

	2013	2014	2015	2016	2017
Solde débiteur comptes 4081/4282/4286/4382/4386/4686)	1 396,49 €	567,42 €	1 228,48 €	995,80 €	2 816,54 €
Charges de fonctionnement (comptes 60 à 65 hors OP-SPE)	361 757,09 €	334 569,01 €	331 417,88 €	290 634,83 €	333 356,28 €
<b>Taux moyen de charges à payer</b>	0,38 %	0,17 %	0,37 %	0,34 %	0,84 %

Après avoir diminué jusqu'en 2014, le taux moyen des charges à payer est en légère augmentation fin 2017 (factures OTIS, LA POSTE et MAISON PENNANAULT parvenues tardivement, ainsi qu'une facture VEOLIA en attente d'avoir). Il est toutefois peu élevé.

#### **X – La trésorerie**

Trésorerie	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017
	153 215,30 €	168 037,44 €	141 164,69 €	159 645,32 €	145 585,01 €

Au compte financier, elle est égale à la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. D'un niveau confortable, elle permet de payer normalement les fournisseurs.

Le besoin en fonds de roulement étant négatif, la trésorerie est supérieure au fonds de roulement.

#### **XI – Les jours de trésorerie**

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant trésorerie	153 213,46 €	168 037,44 €	141 164,69 €	159 645,32 €	145 585,01 €
Charges de fonctionnement (comptes 60 à 65 or OP-SPE)	361 755,25 €	334 569,01 €	331 417,88 €	290 634,83 €	333 356,28 €
Nb jours trésorerie	152	181	153	198	157

Compte tenu d'un niveau de trésorerie supérieur au niveau du fonds de roulement, les jours de trésorerie sont supérieurs aux jours de fonds de roulement.

Après avoir augmenté considérablement à 198 jours en 2016, le nombre de jours de trésorerie diminue à nouveau (- 41 jours) et avoisine son niveau de 2015 (157 jours).

L'établissement bénéficie d'une marge de manœuvre particulièrement confortable.

Pour information, en 2016, le nombre moyen de jours de trésorerie était de 136 pour les collèges de l'Académie.

## **XII - L'autonomie financière :**

Il s'agit de la capacité à prélever. Cet indicateur permet de déduire la marge de manœuvre réelle de l'établissement. Il se calcule à partir du fonds de roulement déduction faite des provisions pour risques et charges et des éventuelles cautions reçues et du besoin en fonds de roulement pour couvrir les stocks et les créances.

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Fonds de roulement (1)	156 497,44 €	130 240,47 €	132 706,37 €	126 830,56 €
Provisions (2)	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>FdRim (3) = (1) - (2)</b>	<b>156 497,44 €</b>	<b>130 240,47 €</b>	<b>132 706,37 €</b>	<b>126 830,56 €</b>

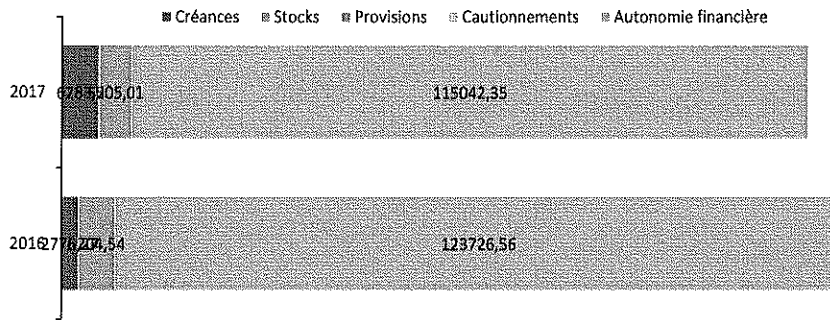
Stocks (solde classe 3) (4)	6 383,28 €	6 157,05 €	6 204,54 €	5 505,01 €
Créances (solde débiteurs classe 4) (5)	11 204,20 €	5 640,08 €	2 775,27 €	2 782,20 €
<b>BFdR1 (6) = (4)+(5)</b>	<b>17 587,48 €</b>	<b>11 797,13 €</b>	<b>8 623,90 €</b>	<b>8 287,21 €</b>

<b>Autonomie financière (7) = (3)-(6)</b>	<b>138 909,96 €</b>	<b>118 443,34 €</b>	<b>123 726,56 €</b>	<b>118 543,35 €</b>
---	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

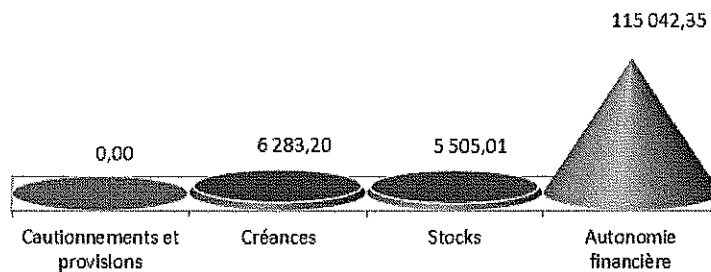
Dépenses moyennes journalières (8) (dépenses nettes compte 60 à 65 or OP-SPE/360)	929,36 €	920,61 €	807,31 €	925,99 €
<b>Nombre de jour d'autonomie financière (7)/(8)</b>	<b>149</b>	<b>129</b>	<b>153</b>	<b>128</b>

Compte tenu de la diminution du fonds de roulement et de la légère augmentation du montant des créances, le nombre de jours d'autonomie financière diminue, passant de 153 à 128.

### Évolution structurelle du fonds de roulement



### Décomposition du fonds de roulement



\* \*  
\*

En conclusion, le fonds de roulement dont dispose l'établissement est très confortable. Il permet de couvrir le besoin en fonds de roulement dont l'établissement a besoin pour fonctionner et dégage une trésorerie suffisante pour faire face aux obligations de l'établissement (paiement des fournisseurs dans le respect du délai de 30 jours).

Avec une autonomie financière de 118 543,25 €, l'établissement dispose de marges de manœuvre très confortables pour financer des opérations sur ses fonds propres, compte tenu du montant du fonds de roulement, et après prise en compte du montant des stocks et des créances.

**Le CA doit se prononcer dans 2 délibérations distinctes sur :**

- L'adoption du compte financier
- L'affectation du résultat

**Concernant l'affectation du résultat, la proposition est la suivante :**

**-10 323,56\_€ au compte « 10681- établissement » qui concerne le service général et qui s'élève donc à 138 205,73 €.**



**PROGRAMME PREVISIONNEL  
JUMELAGE SON AR MEIN  
2017/2018**

Annexe 4

Dates	Artistes	descriptif	Actions envisagées	Organisation
Du jeudi 19 au mardi 24 octobre 2017	résidence du violoniste Yardani Torres et de son ensemble pour le projet <i>La nuit étoilée</i> .	L'ensemble comprend violon, alto, violoncelle, contrebasse, & guitare et -assemble des esthétiques aussi diverses que le jazz, le classique et la musique gitane dans une écriture originale de Yardani lui-même <input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre en début de résidence avec Yardani dans un contexte à définir (cours de musique ?) pour évoquer son parcours en tant que musicien <i>gitan</i> et la diversité de ses inspirations</li> <li>- Restitution le 24 (du coup hors temps scolaire).</li> <li>- Possibilité de présentation du clavecin par Elisabeth Geiger à un autre moment.</li> <li>- comme Emmanuelle Huteau sera la pour accueillir le groupe, elle pourrait intervenir à l'occasion de l'atelier choral du Jeudi midi (peut-être en vue d'une intervention dans le cadre du festival ?) – à affiner car il faut rapprocher les esthétiques (de Disney à Dufay !) et voir la pertinence. Mais pourquoi ne pas prendre une chanson de Disney et la chanter à <i>la manière</i> d'un chant médiéval ou Renaissance ?</li> </ul>	<p><b>Jeudi 19 octobre :</b></p> <p>9h30 : arrivée des artistes 10h30 : point presse avec les journalistes du P'tit collégien. 11h45 : point presse avec OF et Télégramme. 13h-13h50 : l'atelier chorale rencontre Emmanuelle Huteau. 13h55-14h50 : rencontre dans le cadre du cours d'éducation musicale avec M.Lenne avec les 6A 16h-16h50 : rencontre dans le cadre du cours d'éducation musicale avec M.Lenne avec les 6B</p> <p><b>le vendredi 20 octobre 2017 :</b></p> <p>13h55-14h50 : rencontre dans le cadre du cours d'éducation musicale avec M.Lenne avec les 6C 14h50-15h50 : rencontre dans le cadre du cours d'éducation musicale avec M.Lenne avec les 6D</p>





Vendredi 3 novembre 2017	concert de la violiste Flore Seube et du claveciniste Emmanuel Rousson à Guimaëc	<input type="checkbox"/> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'action sur temps scolaire</li> <li>- Possibilité d'une rencontre avec les musiciens à Guimaëc avant le concert (par exemple si des élèves du club de presse souhaitent faire un article ?)</li> </ul>	<p><b>Samedi 21-dimanche 22-lundi 23- mardi 24 octobre</b> : création au collège</p> <p><b>Mardi 24 octobre</b> : restitution ouverte à tous.</p> <p>Invitation à destination d'élèves volontaires encadrés par M.Lucas : 3 élèves présents</p>
Année 2017/2018	Réalisation d'une exposition sur les artistes et leurs instruments au fil des résidences-présentation en fin d'année		
Lundi 27 novembre 2017	Consort de flûtes traversières Renaissance : les joueurs de traverse.	Présentation des instruments et de la facture (l'un des instrumentistes est aussi facteur)	Échanges avec l'ensemble des élèves de 4èmes-intervention reprise en éducation musicale
Jeudi 6 et vendredi 7 décembre 2017	intervention d'Elena Andreyev, à l'occasion de la parution de son disque consacré aux Suites de Bach.	<i>Cette intervention pourrait avoir lieu également lors de l'atelier de danse mais là il ne s'agirait pas de découvrir une danse ancienne mais plutôt d'imaginer une chorégraphie contemporaine sur des pièces inspirées en partie par la danse (chaque suite comprend plusieurs</i>	Intervention annulée du fait d'un problème de calendrier de l'artiste



<p>Judi 25 et vendredi 26 janvier 2018</p>	<p><b>Ensemble Barocco</b></p>	<p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p><i>danses typiques de l'époque baroque : courante, bourrée, sarabande, allemande).</i></p>	
<p>Vendredi 30 mars 2018</p>	<p><b>Concert de l'ensemble Ma non troppo</b>  <b>Le voyage de Telemann</b></p>	<p><b>tout, jeune ensemble franco-hispano-belge.</b></p>	<p>Répertoire à cheval entre Naples et Bach-adaptation libre d'une sonate pour viole de gambe et sinfonia de Scarlatti.</p>	<p>Échanges linguistiques avec l'ensemble des élèves de 3ème et élèves de 5ème</p> <p>Travail avec les élèves de 5èmes et une classe de 4ème autour de l'inspiration, l'imitation et le plagiat.</p>
<p><b>25 et 26 Mai 2018 dans le cadre de la Fête de La Bretagne</b></p>	<p><b>Dallam organ trip</b></p>	<p>parcours à la recherche des traces d'une famille de facteurs d'orgue impliqués en Bretagne au 17ème siècle.</p>	<p>Action pouvant être conçue avec les professeurs de breton et d'anglais à cette occasion.</p>	



<p>1ere semaine de juillet 2018</p>	<p>si l'idée d'une intervention d'un groupe (ensemble instrumental, chorale ou groupe de danse) lors du festival est retenue, cela pourrait être l'occasion d'un atelier d'une semaine avec un musicien en résidence pour terminer la préparation et la présenter.</p>
<p>Du 6 au 14 juillet 2018</p>	<p>Balade contée autour de Lanmeur en cour de création</p> <p>Le Petit Festival</p>



M.Nicolas Lenne

Professeur d'éducation musicale et de chant choral.

Question au Conseil d'administration :

- A quand une salle adaptée pour l'éducation musicale ?

Je me permets de reposer cette question au conseil d'administration.

La salle de classe dédiée à l'éducation musicale n'est pas adaptée au cours d'éducation musicale et à la bonne réalisation des programmes.

Les locaux que j'occupe cette année ajoutent une nouvelle contrainte liée à la superficie insuffisante de la salle et aux effectifs chargés des niveaux 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> : Lorsque ils chantent , je ne vois pas les élèves du derniers rang car je suis assis au piano pour les accompagner . Les rangs de devant m'empêche de voir tous les élèves qui chantent debout.

Les travaux de création musicale en groupes sont compliqués à réaliser car les élèves ne peuvent pas s'isoler . Le niveau sonore est très vite insupportable.

La localisation géographique de la salle d'éducation musicale, au milieu de la cours et du passage des élèves pendant le temps de pause du midi nuit à la qualité des répétitions de chorale et de l'ensemble instrumental. Les élèves répètent dans le bruit et les mouvements d'élèves qui sont à ce moment là sur la cour.

J'ai bien compris que l'équipe de direction a en projet la réhabilitation de salles dédiées aux arts. En attendant cette réalisation, qui n'aura finalement lieu que dans quelques années, y a-t-il une solution pour que les élèves puissent travailler dans de meilleures conditions ? Qu'en est -il de la salle 26, qui reste inoccupée et qui set de salle de stockage ?

Cordialement. N.Lenne.

